

Bureau du mercredi 12 juin 2024

Le douze juin deux mil vingt quatre, sous la présidence de Monsieur NETZER Dominique, le bureau syndical du SMIRTOM DE LA REGION DE L'AIGLE, dûment convoqué, s'est réuni à dix neuf heures à Saint-Ouen-sur-Iton.

Présents : Messieurs et Madame ADOLF, BERNARD, BIGNON, BOUILLAUT, COLLET, GOUEDARD, HEBERT, JUSZEZAK, NETZER, PINART, POISSON.

Etait absente : Mmes LEONARD, BRIANCEAU

Etait absente excusée : Mme MATHIAS, Mr GOUSSIN.

Egalement présente : M. COUSSERAND, Mme MERCIER

Monsieur GOUEDARD Pierre est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes-rendus des réunions de bureau du 21 février 2024 et 13 mars 2024

- Délibération pour le TE61
- Marché 2024-3 Transport et traitement des déchets ménagers spécifiques – attribution
- Tarification des apports de déchets verts en déchèterie
- Mise à jour des annexes tarifaires de redevance spéciale
- Délibération concernant le tarif des cartes professionnelles
- Délibération DM titres annulés exercice antérieur budget principal et annexe cpte 673
- Questions diverses

Monsieur Netzer remercie les membres du bureau syndical de leur présence

Les comptes rendus des 21 février et 13 mars 2024 ayant été envoyés, Monsieur Netzer demande s'il y a des observations. Aucun membre du bureau syndical apporte de modification, les deux comptes rendus sont approuvés.

- **Délibération pour le TE61**

Suite à un protocole d'accord entre le TE61 et EDF, considérant qu'au cours de l'exécution de la première année de ce marché, entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023, les Membres ont constaté de multiples retards et manquements dans l'exécution des prestations par leur fournisseur la société EDF, un protocole d'accord a été établi entre les parties. EDF doit rembourser l'ensemble des membres actifs du groupement, soit tous les points de livraison. Pour notre collectivité, nos trois points de livraison sont concernés et un remboursement de 1086,71 euros est attendu. En contrepartie, une cotisation de 171 euros sera due au TE 61.

Les membres du bureau syndical valident la proposition et donnent autorisation de signature de la délibération.

- **Marché 2024-3 Transport et traitement des déchets ménagers spécifiques – attribution**

Suite à une première réunion de commission d'appel d'offre concernant le transport et traitement des déchets ménagers spécifiques attribué à RECYDIS SAS. Une erreur du prestataire est intervenue dans la rédaction de la proposition tarifaire, ce qui implique la relance d'un nouveau marché. Après consultation des offres, une seule réponse nous est parvenue, celle de TRIADIS SERVICE.

La proposition est la suivante : marché de deux ans, avec possibilité de reconduction de deux fois un an. Le montant est estimé à 30 721,15 euros H.T.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical acceptent l'offre de TRIADIS et donnent autorisation au président de signer tout document se rapportant au marché 2024-03.

- **Tarifification des apports de déchets verts en déchèterie**

Actuellement, le tarif des déchets verts est de 40 euros H.T/la tonne.

L'apport des souches sur notre site est en forte hausse.

Le tarif actuel de traitement des souches coûte à la collectivité 45 euros H.T/ la tonne, auquel il faut ajouter le transport.

Nous proposons de fixer un tarif de reprise des souches à 55 euros H.T/ la tonne pour les professionnels, comprenant le traitement et le transport.

En ce qui concerne le particulier, le tarif sera de 55 euros H.T/ la tonne dès lors que l'apport sera supérieur à 0,150 tonne.

Si les souches ne sont pas séparées des déchets verts, le tarif de 55 euros H.T s'appliquera à l'ensemble de l'apport.

La grille tarifaire sera remise à jour pour la facturation en trésorerie.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical valident le changement de tarif des déchets verts.

- **Mise à jour des annexes tarifaires de redevance spéciale**

Nous devons mettre à jour le tarif de redevance spéciale 2024 applicable au 1^{er} juillet, suite au résultat du rapport d'activité 2023.

L'ensemble des annexes tarifaires ont été mis à jour concernant l'application des fréquences de collecte.

Le montant applicable pour 2024 est de 393 € pour une collecte tous les 15 jours

A l'unanimité, les membres du bureau syndical valident le montant de la redevance spéciale et la modification de toutes les annexes tarifaires.

- **Délibération concernant le tarif des cartes professionnelles**

Nous procédons à l'enregistrement de cartes professionnelles régulièrement, et un certain nombre de cartes sont à refaire à la suite de perte.

Le fait de fournir une carte professionnelle engendre des frais administratifs et afin de combler ces frais il avait été décidé de facturer 10 euros H.T la réfection de la nouvelle carte.

Le trésor public ne souhaite pas prendre en charge des titres en dessous de 15 euros, donc la facturation est refusée. Il nous a été demandé de revoir notre tarif à la hausse, sachant que la première carte est gratuite. Le trésor public nous conseille un tarif de minimum 15 euros.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical valident le montant de facturation de la carte perdue à 15 euros H.T.

Souvent nous avons des professionnels hors territoire qui demandent une carte, à la suite de leur dernier passage la carte ne nous est pas retournée.

Afin d'éviter d'avoir des cartes inutilisées, nous proposons de facturer à 30 euros H.T les cartes qui ne seraient pas laissées au secrétariat lors du dernier passage de l'entreprise.

- **Délibération DM titres annulés exercice antérieur budget principal et annexe cpte 673**

Suite à des titres émis en double, ou avec des erreurs d'adresse ou d'entité, nous devons annuler des titres émis sur des années précédente, suite à une demande du trésor public.

Nous demandons la validation d'une décision modificative pour la somme de 122 000 euros sur le budget du tri.

Cette décision modificative s'articule comme suit :

Budget général :	Compte 657361	+ 122 000 €
	Compte 65888	- 122 000 €
Budget tri :	Compte 74	+ 122 000 €
	Compte 673	- 122 000 €

A l'unanimité, les membres du bureau syndical valident la proposition de décision modificative.

Questions diverses :

♦ Monsieur Netzer fait un point sur la ressourcerie, la reprise de l'exploitation devrait intervenir le 1^{er} janvier 2025. Les démarches administratives sont en cours, un accord pour être reconnu atelier, chantier d'insertion a été demandé.

Des courriers ont été envoyés en préfecture expliquant les raisons de ces démarches. Nous nous sommes également rapprochés du trésor public, afin de connaître le régime budgétaire de notre budget annexe ressourcerie, soit en nomenclature M57 (budget sans TVA) ou nomenclature M4 (budget avec déclaration de TVA).

Un protocole de transfert d'activité a été proposé à AAES le 10 avril. Ayant été retourné le 3 juin, nous sommes entré en phase d'étude.

Le centre de gestion 61 a été consulté pour obtenir des informations et une aide technique concernant le transfert de personnels, un encadrant technique et une secrétaire comptable sont concernés.

♦ Les nouvelles filières de la REP PMCB se mettent en place. Les chevalets pour les fenêtres se remplissent rapidement, l'apport de fibrociment est conséquent. Les aides financières devraient suivre.

♦ La nouvelle signalisation de la déchèterie est posée. Nous avons refait les panneaux avec les nouvelles consignes de tri suite aux nouvelles filières.

♦ Madame Adolf demande les résultats de l'étude sur les biodéchets, nous lui expliquons que nous sommes toujours en cours d'étude mais que deux scénarios sont privilégiés à ce jour.

Le tour de table étant terminé, la réunion s'est clôturée à 20 heures 15.

—

Le secrétaire

M. GOUEDARD



Le Président

D. NETZER



